

Politique carcérale : un devoir de changement pour les socialistes

**> Contribution au pacte présidentiel de
Ségolène Royal**

Février 2007

Introduction

Paris, le 20 février 2007

Chère Ségolène,

Les prisons françaises sont, comme l'indiquait le titre d'un récent film documentaire, la honte de notre République. Surpopulation carcérale, état très dégradé des conditions de détention, insuffisance de l'accompagnement des détenus en vue de leur réinsertion : les prisons françaises sont l'objet de rapports accablants, notamment de la part de l'Observatoire international des prisons (OIP).

Face à cette situation, la France est devant une alternative dont les termes sont les suivants : soit, tout en étant conscients de cette situation, nous remédions à ces problèmes par la construction de nouvelles prisons mais nous poursuivons sur la voie d'une politique pénale centrée sur la solution carcérale, ou bien, voyant dans cette approche une impasse, nous faisons le choix d'une nouvelle politique carcérale et pénale et nous nous donnons les moyens des ambitions qui sont celles de notre système pénal dont la finalité doit rester la réinsertion.

La première option est celle choisie par le gouvernement actuel et par Nicolas Sarkozy. Reposant sur une approche quantitative, elle conçoit toujours la solution carcérale comme le cœur de notre arsenal pénal. Elle s'inscrit également dans une logique de « criminalisation de la question sociale » qui habite l'approche des gouvernements conservateurs dans les pays occidentaux. Elle consisterait en France, comme l'a résumé Robert Badinter, à « *remplir les prisons pour vider les banlieues* ».

Du point de vue même des principes, nous assistons en France à un véritable renversement et à ce qui n'est rien d'autre qu'un renoncement du politique à assumer les missions qui doivent être celles de notre système carcéral. Notre système est fondé sur un postulat humaniste : celui de la confiance dans la capacité de l'individu à changer pour se réinsérer. Mais, dans de nombreux débats, tels que celui sur la récidive, nous sommes passés d'une confiance en la capacité de réinsertion des détenus à une suspicion généralisée du risque de récidive. Jouant sur les peurs, les tenants de ce discours ont mis à mal les fragiles principes de notre système.

La perception du rôle de la peine qui tend à glisser vers une fonction rétributive est un autre trait du renversement des principes.

Dans ce sombre tableau, la gauche n'est pas exempte de reproches. Loin s'en faut. Si la gauche a su prendre des mesures très courageuses telles que l'abolition de la peine de mort en 1981, nous n'avons pas toujours eu l'audace et nous ne nous sommes pas donnés les moyens de rompre avec la situation actuelle pour proposer un nouvelle politique carcérale.

Nous devons d'abord, fidèles à l'esprit initial de notre système carcéral, avoir le courage et la pédagogie de l'assumer devant une société inquiète, souvent sensible aux sirènes des marchands de la peur.

Nous avons ensuite un devoir de dégager les moyens concrets de changer la prison pour qu'elle soit enfin conforme aux missions que nous lui assignons.

Plus largement, loin de tout angélisme et attachés à l'idée qu'il ne saurait ne pas y avoir de réponse à une infraction, **nous devons concevoir une politique pénale pragmatique, décentrée de la solution carcérale et laissant la place à des instruments éducatifs,** plus adaptés qu'un modèle dogmatique, centré sur le recours trop systématique à l'emprisonnement.

Ce changement radical d'orientation doit trouver sa traduction dans la mise en œuvre des propositions que nous formulons ici.

Le choix d'aborder ce thème procède d'un constat : la prison constitue trop souvent « l'angle mort » du débat politique. Il n'y a aucune fatalité pour qu'il en soit encore ainsi dans le cadre de cette campagne présidentielle. Nous sommes donc d'autant plus déterminés à inscrire notre travail dans la perspective des échéances électorales de 2007.

Enfin, il faut le préciser, cette contribution est aussi le fruit d'un travail alimenté et enrichi par l'organisation d'un débat participatif qui a permis de confronter notre réflexion aux enjeux et propositions mis en lumière par les citoyens eux-mêmes.

Parce que, comme tu l'as souhaité, notre projet doit être construit au cœur de la société et avec les citoyens, cette contribution est aussi la leur.

Telles sont, en tout cas, les pistes et propositions dont la mise en œuvre nous semble nécessaire. Il en découle pour nous, socialistes, un devoir de changement radical de notre politique carcérale.

Nous espérons, chère Ségolène, que ces pistes feront partie de ton pacte présidentiel.

Amitiés socialistes,

Les militants de la section PS de Sciences Po

Assumer les vraies missions de la prison : pour en finir avec le « dévoiement sécuritaire »

La vie en société nécessite d'établir entre les hommes et les femmes qui la composent des règles de vie en commun – c'est le rôle du droit – et d'assurer l'exécution et le respect de ces règles – c'est le rôle de la Justice. La disparition progressive des châtiments corporels et moraux au 19^{ème} siècle puis de la peine de mort sur le continent européen au cours du 20^{ème} siècle a radicalement modifié le sens de la peine d'emprisonnement. La prison est ainsi devenue une véritable peine à part entière au lieu d'un simple endroit de transit vers la peine définitive. Depuis l'abolition de la peine de mort en 1981 par François Mitterrand et Robert Badinter, la France refuse d'affronter la question pénitentiaire dans sa globalité. Les réformes du code pénal et de la procédure pénale menées par les gouvernements Raffarin-Villepin ont achevé de rendre le débat confus en stigmatisant une partie de la population à des fins purement électoralistes et en cantonnant les mesures censées rectifier la situation à un programme immobilier de la justice de grande envergure. Le Parti Socialiste doit se montrer bien plus ambitieux : à une large discussion sur les valeurs et les fondamentaux de la prison doit succéder une définition claire des objectifs de la politique carcérale et de leur pondération.

Pour un retour aux fondamentaux

La prison est devenue la peine maximale de référence en 1981 du fait de l'abolition de la peine de mort. Si l'on peut regretter qu'elle soit devenue la peine de référence tout court, on ne peut contester sa nécessité. Le Parti Socialiste, résolument réformiste, doit s'inscrire dans une démarche de refondation progressive du système carcéral en s'interrogeant sur les valeurs qu'il doit véhiculer.

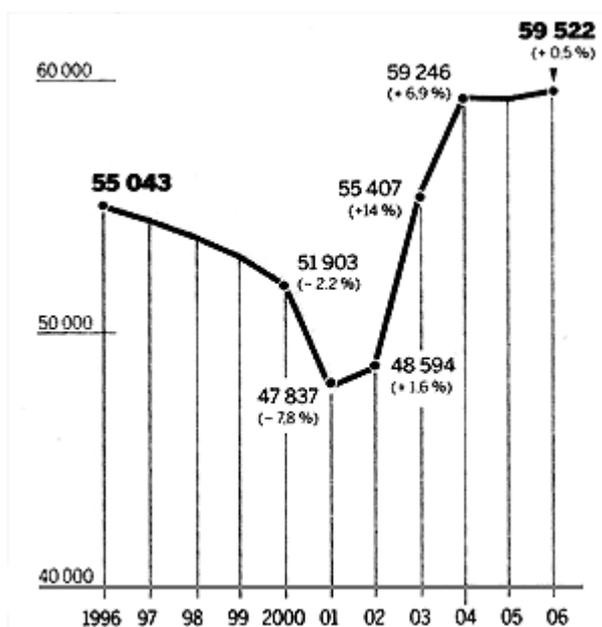
Historiquement, trois écoles se sont successivement affrontées:

- > l'école *classique*, directement issue des Lumières, profondément humaniste, a contribué à mettre fin à l'arbitraire et a consacré le rôle de la loi : seule la loi peut définir ce qui est punissable et elle doit être interprétée strictement, garantissant ainsi l'égalité absolue devant la *sanction*;
- > l'école *positiviste* a mis en avant la fonction de protection de la société qui doit identifier et neutraliser les délinquants et les éliminer de la société : c'est l'école de l'*exclusion*;
- > l'école de la *défense sociale* a mis l'accent sur la réinsertion des détenus, la prison étant alors faite non pas pour sanctionner ni pour éliminer mais pour *re-socialiser*.

Depuis 2002, la droite s'est clairement positionnée : la prison est devenue synonyme d'exclusion, laissant peu de chances à celui qui en sort de ne jamais y retourner. Le système est conçu pour : c'est un cercle vicieux parfait. Et le pire est à venir : « peines planchers », réforme de l'ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs, traitement encore plus rude de la récidive sans se poser la question des causes de la délinquance. Toutes ces idées sont actuellement véhiculées par Nicolas Sarkozy, qui n'a même pas daigné reprendre les mesures proposées lors des Etats généraux de la condition pénitentiaire dans son programme. « *Ce n'est pas dans ses effets qu'on attaque un mal, c'est dans sa cause* » disait Guizot.

La loi du 22 juin 1987 relative au service public pénitentiaire dispose pourtant dans son article 1^{er} que « *le service public pénitentiaire participe à l'exécution des décisions et sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. Il favorise la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire. Il est organisé de manière à assurer l'individualisation des peines.* »

Evolution de la population carcérale



Où est passé l'objectif de réinsertion sociale, pourtant affirmé par la loi ? Comment assurer l'individualisation des peines alors que les prisons sont surchargées ? Le Parti Socialiste doit dénoncer vigoureusement, comme il le fait actuellement dans l'opposition, le dévoiement sécuritaire des cinq dernières années. Le nombre de détenus a littéralement explosé depuis 2002 : +22,5% en 5 ans. L'administration pénitentiaire se qualifie traditionnellement de troisième force de sécurité publique : avec Nicolas Sarkozy, elle pourrait bien devenir la première.

Aux discours de vengeance doit succéder une réflexion sur le sens de la peine. A la suspicion généralisée doit se substituer un

retour aux fondamentaux : la prison doit certes sanctionner, mais elle doit surtout resocialiser et préparer à la réinsertion. C'est la seule manière de protéger efficacement la société.

Sanctionner et réinsérer : le meilleur moyen de protéger la société

Qui peut croire aujourd'hui que procéder à l'exclusion temporaire d'une part de la population sans se préoccuper, à aucun moment, de la réinsertion sociale, assure la protection des intérêts de la société ? Pour nous, socialistes, le meilleur moyen de protéger la société est de rendre la sanction utile en préparant le retour dans la société des condamnés à une peine d'emprisonnement.

La sanction est nécessaire : toute vie en société n'est possible que si les règles établies sont respectées et que, si besoin, l'Etat les fait respecter. De plus, elle permet une prise de conscience du fautif qui peut parfois s'avérer salvatrice pour lui. L'échelle des peines est large

et la prison en constitue la plus grave : la privation de liberté est ce qui peut arriver de pire à un homme ou une femme vivant dans une société démocratique. Elle a un sens symbolique qu'un emprisonnement de masse dénature complètement. Il faut lui redonner du sens en limitant le recours à l'emprisonnement : plus l'on construit de prisons, plus la population carcérale augmente. Il faut stopper cette fuite en avant en raisonnant à population carcérale constante et en développant le recours à l'ensemble des peines prévues par le code pénal. Quant à la sanction, elle doit être clairement définie : il s'agit de la privation de liberté *uniquement*, et non de la privation de tout autre droit. Le détenu restant un citoyen, il doit conserver l'ensemble de ses droits et libertés à l'exception de celle d'aller et venir.

Tout condamné à une peine de prison a de très fortes chances d'en sortir, quelle qu'en soit la durée. Les immenses progrès accomplis grâce, entre autres, à la loi du 4 mars 2002 sur les droits des malades qui a introduit la possibilité de suspendre une peine pour des raisons médicales, diminuent fortement le risque de finir sa vie en prison et permettent aux détenus d'achever leur vie dans la dignité. Pendant cinq ans, la droite a totalement fait abstraction de cet élément essentiel, remettant en liberté des hommes et femmes désocialisés par leur séjour en établissement pénitentiaire et incapables de faire face au retour à la vie en société tandis que d'autres, à la santé fragile, s'y morfondaient. Beaucoup de ceux qui sont sortis ont alors sombré à nouveau : c'était le but, à peine dissimulé.

Redonnons du sens à la peine en la recentrant sur la resocialisation. Individualisation renforcée de la peine et activités adéquates proposées aux détenus en sont la clé.

L'individualisation de la peine ne doit pas être simplement réaffirmée, mais concrétisée dans les faits. La séparation entre les différents types de détenus doit devenir réalité : mineurs/majeurs, prévenus/condamnés, primo délinquants/récidivistes... Un parcours personnalisé, dans la lignée du projet d'exécution de peine (PEP) généralisé en 2000, doit permettre au détenu de ne pas se retrouver du jour au lendemain sans transition en liberté. Un accompagnement personnalisé et un retour progressif à la liberté sont nécessaires au lissage de l'effet de la sortie (passage d'un établissement pour peine à un centre de semi-liberté puis d'un CSL au recouvrement total de la liberté par exemple).

Cette re-socialisation peut également se faire par le travail, par l'éveil de la curiosité intellectuelle, par l'encouragement au développement de l'esprit créatif, etc. Les détenus ne manquent souvent pas de volonté ; l'Etat manque fréquemment de moyens. Dispenser aux détenus volontaires une formation qualifiante, (formation professionnelle, formation scolaire de base, notamment dans les établissements pour mineurs...), développer les activités socioculturelles ou des ateliers similaires sont des pistes parfois déjà expérimentées avec succès et qu'il serait souhaitable d'étendre, à conditions que les moyens nécessaires y soient alloués. **Si nous voulons changer la prison, nous devons nous donner les moyens de nos ambitions.**

Changer la prison pour nous donner les moyens de nos ambitions

En France, le sentiment que la prison a pour unique fonction de punir est très répandu. Ainsi l'amélioration des conditions de vie dans ces lieux n'est pas un sujet central de préoccupation. Beaucoup de personnes estiment que les détenus méritent de vivre dans des conditions difficiles.

Les droits des prisonniers semblent secondaires aux tenants de cette vision. Cette conception de la prison a été confortée par le dévoiement sécuritaire qui a récemment affecté le débat sur la politique pénale. Ainsi, dans son projet législatif, l'UMP parle bien des droits des victimes, des droits des « innocents », mais pas des droits des détenus.

Les socialistes doivent refuser cette idée selon laquelle seuls les innocents auraient des droits. Ce n'est pas parce qu'une personne a été jugée coupable et condamnée à une peine de prison par une juridiction qu'elle devrait perdre tous ses droits. La prison est une privation de liberté mais ne saurait constituer une privation de l'ensemble des droits des détenus. **Les détenus ont des droits que l'Etat doit non seulement respecter mais garantir.**

Toute défaillance dans la garantie de ces droits compromet les chances de voir la prison remplir sa mission de réinsertion. Au-delà de la nécessité d'assumer courageusement les missions de notre système carcéral, nous devons donc nous donner les moyens concrets de remplir les missions que nous assignons à la prison.

Cette ambition suppose des changements concrets qui ne seront possibles qu'à la condition d'augmenter massivement les moyens budgétaires dévolus à notre système carcéral et judiciaire.

Améliorer les conditions matérielles de détention

Pour améliorer les conditions de vie dans les prisons, il faut appliquer le principe « un détenu, une cellule ». En effet, il est inconcevable que notre pays qui se veut celui des droits de l'homme accepte que dans seize mètres carrés soient entassés 5 à 7 détenus. Aujourd'hui, les prisons connaissent un taux d'occupation de 125% et, parfois même, supérieur à 200% dans certains établissements. Afin de garantir des conditions d'hygiène décentes, l'intimité des prisonniers et leur sécurité, nous proposons d'appliquer le principe d'un détenu par cellule et de l'intégrer dans les normes de construction des nouvelles prisons.

Nous proposons donc :

- > **de nous donner pour objectif à long terme d'avoir un seul détenu par cellule**, quel que soit le délit ou le crime qu'il a commis, et que tous les détenus bénéficient d'un casier personnel fermé par digicode ;
- > **de mettre un coup d'arrêt à l'augmentation du nombre places en prison**. Cette proposition en apparence paradoxale vise à sortir d'une spirale de criminalisation et de « carcéralisation » de la question sociale. Cette rupture suppose néanmoins de repenser notre politique pénale, comme nous proposons de le faire plus loin. Il faut ainsi que toutes les personnes qui n'ont pas leur place en prison ne s'y trouvent pas. Les mineurs doivent être placés dans des centres spéciaux. Les malades doivent être pris en charge dans des hôpitaux. Par ces mesures, un espace considérable (40% des places) pourrait être libéré en prison ;
- > **de créer une autorité indépendante chargée d'inspecter les prisons, en toute transparence**. Les conditions de détention devront être examinées par un corps d'inspection rattaché à cette autorité indépendante ainsi créée. Cette autorité publiera un rapport annuel sur la situation dans les prisons qui sera remis au ministre de la Justice ainsi qu'au Parlement ;
- > **de créer des quartiers spéciaux : prévenus placés en détention provisoire, auteurs de délits, criminels, criminels sexuels**.

Garantir un cadre de vie favorable à la réinsertion des détenus

Il est ensuite important de prendre en compte **la vie des prisonniers et la possibilité de pratiquer des activités**. Les détenus sont en effet la plupart du temps enfermés dans leur cellule et n'ont pas la possibilité de pratiquer beaucoup d'activités. Pourtant, ce n'est pas en désocialisant complètement les détenus que l'on parviendra à les réinsérer dans la société.

Ils souffrent en outre d'une vie beaucoup plus chère qu'en dehors de la prison. Deux exemples : les détenus n'ont pas le droit d'acheter des télévisions, ils ne peuvent que les louer. Or, pour la plupart des détenus, l'achat de la télévision est bien moins cher au final qu'une location qui doit être renouvelée chaque mois. Le prix des aliments est par ailleurs beaucoup plus élevé en prison que dans le commerce. Cette situation n'est pas acceptable et favorise l'économie souterraine.

Nous proposons donc :

- > **que dès son arrivée en prison, le détenu puisse bénéficier d'activités**, encadrées par les gardiens de prison (culturelles, sportives...) ;
- > **qu'il puisse dès ce moment suivre des cours par correspondance, pour se former et préparer sa réinsertion**. Il convient également d'éviter tout changement de lieu de détention qui pourrait constituer une rupture dans le processus de formation du détenu ;

- > **qu'une fois par mois, un conseiller d'orientation échange avec chaque prisonnier sur le point d'avancement de sa formation et les perspectives de réinsertion ;**
- > **qu'un encadrement comprenant psychologues et médecins soit garanti 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en prison ;**
- > **qu'après que le détenu ait effectué les deux tiers de sa peine sans incident il puisse avoir un accès autonome à un panel d'activités sportives ou artistiques en dehors de la prison, à intervalle régulier, afin de se préparer à sa sortie, progressivement ;**
- > **de mettre en place des salles de télévision, des salles de presse et des salles informatiques auxquelles les prisonniers pourraient avoir accès à des heures fixes ;**
- > **qu'il soit interdit de vendre aux détenus des produits à des prix supérieurs à ceux du marché ;**
- > **de mettre en place des « salles d'intimité » au profit des détenus.**

Améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire

Les personnels pénitentiaires ont également des droits et la situation dégradée des prisons se traduit pour eux par des conditions de travail difficiles. Ils souffrent par ailleurs d'un manque de considération. Alors qu'ils sont, par leur travail, des acteurs essentiels de la réinsertion des prisonniers, l'amélioration de leurs conditions de travail est un élément central d'une politique favorisant la réinsertion des détenus.

Nous proposons donc :

- > **d'augmenter les effectifs et les moyens afin de pouvoir accompagner les prisonniers dans leur réinsertion ;**
- > **que les gardiens de prison soient davantage reconnus, pour le travail qu'ils accomplissent. Une revalorisation de leurs salaires et un aménagement de leur temps de travail doivent être envisagés ;**
- > **que chaque gardien de prison soit formé dans une « activité » sportive ou artistique et qu'il soit ainsi le responsable d'un club auquel pourraient participer les détenus. Une telle évolution serait de nature à tisser des liens entre les détenus et les personnels pénitentiaires.**

Ces améliorations des conditions de détention en prison nous apparaissent indispensables au vu des problèmes que rencontre la prison aujourd'hui. Elles sont essentielles si nous voulons nous donner les moyens de notre conception du rôle de la prison. La privation de liberté est par ailleurs déjà une peine suffisamment lourde pour que la vie en détention ne soit pas la source de souffrances supplémentaires qui condamnent toute réinsertion future.

Mais, il ne faudrait en aucun cas se limiter et s'en tenir à ces changements à l'intérieur de la prison. Il nous semble qu'il est important de développer d'autres peines, plus adaptées, dans bien des cas, que l'emprisonnement. Nous devons, au-delà des pistes concrètes mentionnées ici, repenser notre politique pénale, souvent confondue – et cela est révélateur – avec notre politique carcérale. Par ailleurs, le fait de définir les autres instruments de notre arsenal pénal par rapport à la prison – on parle de « peines alternatives à la prison » – révèle les impasses d'une politique pénale centrée sur la prison.

Porter notre réflexion hors des murs de la prison, décentrer la politique pénale de la solution carcérale, tel doit être notre crédo.

Pour une nouvelle politique pénale : remettre la prison à sa place

La prison ne doit pas être le « déversoir des maux de nos sociétés »

En prison **coexistent une multitude d'individus**, et certains n'y ont probablement pas leur place. Ainsi, 40% des détenus sont dépressifs et il y a 7 fois plus de schizophrènes qu'à l'extérieur. Selon plusieurs témoignages d'anciens détenus, des cris résonnent dans la prison en permanence. De manière générale se pose le problème de la présence de malades en prison, mais aussi celle des mineurs.

Cette question doit être reliée à la politique pénale : la justice **reconnait de moins en moins l'irresponsabilité pénale** et on observe une augmentation du nombre de détenus qui relèvent plutôt de **l'asile psychiatrique**. Selon un médecin s'occupant de détenus, la prison ressemble à « *un hôpital psychiatrique* », et est le « *refuge ultime des malades mentaux* ». On a tendance à faire jouer à la prison le rôle d'hôpital psychiatrique. Il faut soit créer des hôpitaux psychiatriques pour inciter les juges à déclarer les malades mentaux incapables, soit créer des structures pénitentiaires adaptées et renforcer les moyens et le suivi psychiatrique.

Il ne faut pas laisser en prison des personnes qui ne devraient pas y être :

- > les simples consommateurs de drogues douces (ayant éventuellement dealé pour acheter leur dose personnelle) ;
- > les détenus gravement malades ou très âgés (au 1er septembre 2002, il y avait en prison 1683 détenus de plus de 60 ans dont 369 de plus de 70 ans) ;
- > les jeunes qui devraient bénéficier de peines de substitution ;
- > de très nombreuses personnes souffrant de troubles psychiatriques (cause ou conséquence de la détention).

Recourir de façon massive à l'emprisonnement ne doit pas faire oublier les **interventions nécessaires en amont**. La prison est considérée comme un « *dépotoir social* ». « *On a renoncé à en faire un objet social* ». La prison ne doit pas en effet se substituer à la puissance publique. Les politiques publiques ont un rôle à jouer et ne doivent pas s'effacer au profit d'une criminalisation et d'une « carcéralisation » de la question sociale. La création de conditions prévenant le passage à l'acte est essentielle car la prison ne règle pas les problèmes de la société. La question à se poser est la suivante : qu'est-ce qui a conduit à l'infraction ?

La proportion de chômeurs ou de jeunes ayant des difficultés familiales et scolaires est plus élevée en prison que celle de jeunes venant de milieux aisés. N'oublions pas la prévention.

Des mesure éducatives pour les mineurs semble constituer une piste à développer : **il faut privilégier l'éducatif par rapport au répressif.**

La prison, une peine parmi d'autres

Il faut sortir d'une culture qui fait de la peine de prison la peine de référence en France et qui désigne la prison comme le moyen de régulation des sociétés.

Il s'agit de répondre à la question de savoir pourquoi on met quelqu'un en prison : doit-on y mettre uniquement des personnes dangereuses ? Est-ce que cela doit être la façon standard de punir un délit, y compris pour les plus jeunes, ou ceux qui souffrent de problèmes mentaux ou d'addiction ?

La présence d'un **nombre trop élevé de prévenus en maison d'arrêt** est à noter : pourquoi ? A-t-on trop souvent recours à la détention provisoire ? Tous les prévenus sont-ils vraiment si dangereux qu'ils faillent les incarcérer jusqu'à leur jugement ? Il convient ici de rappeler le principe de la présomption d'innocence. Quand il n'est pas un moyen de pression en vue d'obtenir des aveux du prévenu, le placement en détention provisoire est trop souvent une réponse à la pression de l'opinion publique et/ou des "politiques" qui réclament des "sanctions exemplaires".

Insistons à ce propos sur la **nécessaire séparation prévenus/condamnés** : la prison ne peut « *réduquer* » dans ces conditions. Des jeunes qui ont des courtes peines à purger sont placés avec des criminels multirécidivistes déjà condamnés. Ils ne devraient pas se trouver ensemble mais, du fait du problème de manque de place, cette situation est récurrente. Construire de nouvelles prisons ne réglera d'ailleurs pas le problème : il est prouvé statistiquement que plus on construit de prisons, plus le nombre de détenus augmente. Encore une fois, **le problème des prisons n'est pas qu'un problème immobilier.**

Parallèlement, il existe un fort besoin de développer **les alternatives à l'incarcération dans un objectif de réinsertion**. Les peines alternatives (dites aussi peines de substitution) répondent aux maux précédemment évoqués, sont parfois plus appropriées, notamment dans un objectif de réinsertion (moins de récidive). Elles permettraient aussi d'éviter l'encombrement des prisons.

Plusieurs types de mesures existent (la semi-liberté, le placement à l'extérieur, le placement sous surveillance électronique, la libération conditionnelle, le Travail d'Intérêt Général, le sursis avec mise à l'épreuve).

Le **Travail d'Intérêt Général** (institué en 1983) est le substitut le plus efficace aux peines courtes de prison (effectuer un travail non rémunéré au profit d'une personne morale de droit public) Le Conseil de l'Europe a émis des recommandations à ce sujet le 30 septembre 1999 et le 24 septembre 2003.

Cela ne signifie pas que l'individu est exonéré de peine. Les peines alternatives doivent rester de vraies peines, avec toujours une restriction de liberté. Elles sont à la fois la sanction d'un comportement socialement répréhensible, un élément de contrainte (elles ne sont pas vécues comme des peines agréables) et une volonté de ne pas exclure l'individu de la société.

Plus précisément, les peines alternatives mettent en évidence l'existence d'un problème en amont : la question des politiques répressives. Les socialistes doivent tenter de répondre aux questions posées par une politique pénale insatisfaisante : 5% des détenus bénéficient d'une liberté conditionnelle alors que c'était auparavant le moyen principal de sortir de prison.

Les peines instaurées selon des modalités différenciées permettent de cibler différentes catégories de la population : l'idée d'une certaine individualisation de la peine est à développer. Là encore, il faut insister sur le fait que certains individus n'ont pas leur place en prison. La majorité de la population carcérale est composée de petits délinquants : la prison est-elle nécessaire ? Il ne faut pas oublier que la prison est un milieu hostile qui a un impact sur l'individu. Il serait donc préférable de déclencher une prise de conscience du délinquant en utilisant des peines alternatives.

Un suivi socio-juridique est nécessaire, surtout pour les infractions sexuelles : **la justice ne doit pas être une vengeance** mais la recherche d'une solution pour protéger la société et tenter de transformer le délinquant pour éviter tout risque de récidive.

Il est d'ailleurs prouvé que **l'aménagement des peines** permet une baisse des récidives (par exemple en Finlande). Il existe plusieurs sorte d'aménagement de peines : réductions, permissions de sortie, liberté conditionnelle, semi-liberté, placement à l'extérieur.

Au final, quelques idées simples permettraient de venir à bout de la surpopulation carcérale :

- > développer le recours à des peines alternatives à l'emprisonnement dites « **peines de substitution** » (exemple les TIG, ainsi que les aménagements de peines : réductions de peine, permissions de sortie, régime de semi-liberté) ;
- > augmenter le nombre de **libérations conditionnelles** : elles favorisent la réinsertion et diminuent les risques de récidive, toutes les études sur le sujet le confirment ;
- > **limiter le recours à la détention provisoire** par la fixation d'une durée maximale de détention doublée d'une augmentation des moyens de la Justice afin de lui permettre d'instruire les dossiers plus rapidement ;
- > **plus largement, ne pas laisser en prison des personnes qui ne devraient pas y être.**

La mise en œuvre de ces pistes suppose une augmentation des moyens et le développement de partenariats étroits tels qu'avec les collectivités territoriales afin de développer les TIG.

Il est également très important de convaincre l'opinion des bénéfices des peines alternatives. Il faut apaiser les craintes et montrer que ces mesures ne bafouent pas la sécurité, que ce sont des peines répressives malgré tout, visant à sanctionner *autant* qu'une peine de prison. Ce ne sont pas des mesures laxistes. L'aménagement des peines doit se faire dans des conditions de sécurité au moins égales à la prison, et contribuer à la sécurité publique. On ne fait en fait qu'écartier les inconvénients d'une peine d'emprisonnement : ne se posent pas les problèmes de la désocialisation des individus en prison (favorisée par le fait par exemple qu'ils sont en contact parfois avec des individus multirécidivistes, condamnés à des peines plus lourdes qu'eux).

Le climat sécuritaire, que Nicolas Sarkozy attise aujourd'hui, rend d'autant plus nécessaire ce travail d'information.

Table des matières

■ Introduction.....	2
■ Assumer les vraies missions de la prison : pour en finir avec le « dévoiement sécuritaire »	4
Pour un retour aux fondamentaux.....	4
Sanctionner et réinsérer : le meilleur moyen de protéger la société.....	5
■ Changer la prison pour nous donner les moyens de nos ambitions.....	7
Améliorer les conditions matérielles de détention.....	7
Garantir un cadre de vie favorable à la réinsertion des détenus	8
Améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire.....	9
■ Pour une nouvelle politique pénale : remettre la prison à sa place	11
La prison ne doit pas être le « déversoir des maux de nos sociétés »	11
La prison, une peine parmi d'autres	12